

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2017	TARIFS 2018	DATE D'EFFET	DECISION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
AMENAGEMENT – PATRIMOINE					
LOCATION DE LA SALLE PAUL VALERY					
ASSOCIATIONS ou ORGANISMES A BUT NON LUCRATIF dont le siège social ou une antenne est situé à Cholet :					
- Location (entrées non payantes)		gratuit	gratuit		
- Location (entrées payantes)	p/jour	100,00 €	110,00 €		
ORGANISMES A BUT LUCRATIF CHOLETAIS ou AUTRES ORGANISMES ou ASSOCIATIONS NON CHOLETAISES :					
- Location (entrées non payantes et payantes)	p/jour	220,00 €	230,00 €		
DISPOSITIONS COMMUNES A TOUTES LES LOCATIONS DE LA SALLE PAUL VALERY :					
- Forfait obligatoire correspondant à la mise à disposition d'un technicien et d'un agent chargé du nettoyage	Forfait	110,00 €	120,00 €		
- Arrhes demandés au moment de la réservation de la salle	Forfait	60,00 €	60,00 €		
- Caution demandée à tout locataire lors de la remise des clés	Forfait	250,00 €	250,00 €		
LOCATION DE LA GALERIE DE LIAISON POUR EXPOSITIONS					
ASSOCIATIONS dont le siège social ou une antenne est situé à Cholet :					
- Location		gratuit	gratuit	01/01/2015	Décision du Maire du 17.12.2014
ORGANISMES, ASSOCIATIONS NON CHOLETAISES ou PARTICULIERS :					
- Location	p/exposition	10,00 €	15,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2017	TARIFS 2018	DATE D'EFFET	DECISION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
LOCATION DE LA SALLE DES EXPOSITIONS					
ASSOCIATION dont le siège social ou une antenne est situé à Cholet :					
- Location		gratuit	gratuit	01/01/2015	Décision du Maire du 17.12.2014
ORGANISMES, ASSOCIATIONS NON CHOLETAISES ou PARTICULIERS :					
- Location pour une exposition d'une seule journée de réservation	p/exposition	5,00 €	15,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
- Location pour une exposition sur un week-end de réservation	p/jour		7,50 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
- Location pour une exposition, à partir de 3 jours de réservation	p/jour		5,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
DISPOSITION COMMUNE A TOUTES LES LOCATIONS DE LA SALLE DES EXPOSITIONS :					
- Caution demandée à tout locataire lors de la remise des clés	Forfait	250,00 €	250,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du 17.12.2014
LOCATION DE LA SALLE ARAYA					
- Location		gratuit	gratuit	01/01/2015	Décision du Maire du 17.12.2014
- Caution demandée à tout locataire lors de la remise des clés	Forfait	250,00 €	250,00 €	01/01/2015	
LOCATION DES SALLES DE LA BRUYERE : hall + amphithéâtre					
ASSOCIATIONS dont le siège social ou une antenne est situé à Cholet :					
- Pour la 1ère location dans l'année civile	Pour les 2 salles	gratuit	gratuit	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
- A compter de la 2ème location dans l'année civile	Forfait pour les 2 salles/jour	60,00 €	65,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
ORGANISMES PUBLICS dont le siège social ou une antenne est situé à Cholet :					
- Pour la 1ère location dans l'année civile	Pour les 2 salles	gratuit	gratuit	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
- A compter de la 2ème location dans l'année civile	Forfait pour les 2 salles/jour	120,00 €	130,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
PARTICULIERS (hors horaires scolaires) :					
- Location (forfait 3 heures)	Forfait pour les 2 salles/ pour 3 h	60,00 €	65,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
AUTRES ORGANISMES ou ASSOCIATIONS NON CHOLETAISES :					
- Location	Forfait pour les 2 salles/jour	120,00 €	130,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
DISPOSITION COMMUNE A TOUTES LES LOCATIONS DES SALLES DE LA BRUYERE :					
- Caution demandée à tout locataire lors de la remise des clés	Forfait	150,00 €	150,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du 17.12.2014
EXONERATIONS :					
- L'association Université du Temps Libre (UTL) pour des conférences			gratuit		

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2017	TARIFS 2018	DATE D'EFFET	DECISION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
CLUB HOUSE DU PLESSIS – 50 m²					
<u>PARTICULIERS ou ASSOCIATIONS ou ORGANISMES pour manifestations à entrées non payantes :</u>					
- Choletais	p/jour	52,00 €	55,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
- Non Choletais	p/jour	62,00 €	65,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
<u>ASSOCIATIONS ou ORGANISMES pour manifestations à entrées payantes :</u>					
- Location	p/jour	72,00 €	75,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
<u>DISPOSITIONS COMMUNES A TOUTES LES LOCATIONS DU CLUB HOUSE DU PLESSIS :</u>					
- Frais de nettoyage	forfait p/location	26,00 €	26,00 €	01/01/2017	Décision du Maire du 22.12.2016
- Arrhes demandés au moment de la réservation de la salle	forfait p/location	26,00 €	26,00 €	01/01/2017	Décision du Maire du 22.12.2016
<u>LOCATION A L'ANNEE POUR DES ACTIVITES ASSOCIATIVES :</u>					
- Location	p/séance	16,00 €	17,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
OCCUPATION DU TERRAIN BOULEVARD DE LA RONTARDIERE					
- Exercice de manipulations d'extincteurs par des entreprises ou des sociétés de formation	forfait/jour	55,00 €	60,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
SALLE DES TURBAUDIERS (week-end / jours fériés)					
<u>PARTICULIERS ou ASSOCIATIONS ou ORGANISMES A BUT NON LUCRATIF (entrées non payantes) :</u>					
Location du vendredi soir (à partir de 20h) au dimanche soir				01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
Choletais : toute l'année	p/week-end		280,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
Non Choletais : toute l'année	p/week-end		550,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
Les jours fériés, hors week-end :					
Choletais : toute l'année	p/jour		200,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
Non Choletais : toute l'année	p/jour		400,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2017	TARIFS 2018	DATE D'EFFET	DECISION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
ORGANISMES A BUT LUCRATIF (entrées payantes et non payantes) ou ASSOCIATIONS (entrées payantes) :					
Location du samedi matin au dimanche soir - Location	p/week-end	700,00 €	750,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
Les jours fériés, hors week-end : - Location	p/jour	350,00 €	400,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
DISPOSITIONS COMMUNES A TOUTES LES LOCATIONS DE LA SALLE DES TURBAUDIÈRES :					
- Arrhes demandés au moment de la réservation de la salle	Forfait	100,00 €	150,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
- Caution demandée à tout locataire lors de la remise des clés	Forfait	300,00 €	300,00 €	01/01/2017	Décision du Maire du 22.12.2016
EXONERATIONS :					
- 1 journée (le 31 décembre) pour Alcool Assistance	p/an		gratuit	01/01/2015	Décision du Maire du 17.12.2014
- 2 journées, hors week-end, pour Cholet Dénia, Cholet France Allemagne, Cholet Roumanie, Cholet Sao, Cholet Solihull					
SALLE DE LA GOUBAUDIÈRE					
PARTICULIERS ou ASSOCIATIONS ou ORGANISMES A BUT NON LUCRATIF (entrées non payantes) :					
Location du samedi matin au dimanche soir					
<u>Choletais : toute l'année</u>	p/week-end		700,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
<u>Non Choletais : toute l'année</u>	p/week-end		1 000,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
- Mise à disposition de la salle pour préparation, la veille de la location (de 10 h à 24 h)			150,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
- Arrhes demandés au moment de la réservation de la salle	Forfait	200,00 €	300,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
- Caution demandée à tout utilisateur lors de la remise des clés	Forfait	850,00 €	850,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du 17.12.2014

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2017	TARIFS 2018	DATE D'EFFET	DECISION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
Location à la journée (hors samedi, dimanche)					
Choletais : toute l'année	p/jour		500,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
Non Choletais : toute l'année	p/jour		650,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
- Arrhes demandés au moment de la réservation de la salle	Forfait	150,00 €	200,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
- Caution demandée à tout utilisateur lors de la remise des clés	Forfait	450,00 €	450,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du 17.12.2014
Location de 10 heures maximum (hors samedi, dimanche)					
Choletais : toute l'année	p/10 heures		250,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
Non Choletais : toute l'année	p/10 heures		350,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
- Arrhes demandés au moment de la réservation de la salle	Forfait	60,00 €	70,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
- Caution demandée à tout utilisateur lors de la remise des clés	Forfait	250,00 €	250,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du 17.12.2014
ORGANISMES A BUT LUCRATIF (entrées payantes et non payantes) ou ASSOCIATIONS (entrées payantes) :					
Les week-end, location du samedi matin au dimanche soir					
- Location	p/week-end	1 400,00 €	1 500,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
Location à la journée (hors samedi, dimanche)					
- Location	p/jour	1 100,00 €	1 200,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
- Mise à disposition de la salle pour préparation, la veille de la location (de 10 h à 24 h)	Forfait		300,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
- Arrhes demandés au moment de la réservation de la salle	Forfait	500,00 €	500,00 €	01/01/2016	Décision du Maire du 21.12.2015
- Caution demandée à tout utilisateur lors de la remise des clés	Forfait	1 000,00 €	1 000,00 €	01/01/2016	Décision du Maire du 21.12.2015
DISPOSITION COMMUNE A TOUTES LES LOCATIONS DE LA SALLE DE LA GOUBAUDIERE :					
- Forfait obligatoire de nettoyage	forfait p/location	120,00 €	130,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
EXONERATIONS :					
- 10 jours pour la Maison du Mail	p/an		gratuit	01/03/2018	Décision du Maire du 28.02.2018
- 1 week-end pour l'Association Hospitalité Notre Dame de Lourdes de l'Anjou					
- 3 jours pour le Téléthon					
- 5 jours pour le Centre Social du Verger					
- 1/2 jour pour l'ORPAC (semaine bleue)					
- 8 jours pour les bénévoles de la Crèche Vivante de Noël					
- 3 jours pour l'association La Haie					
- 1 jour pour l'Amicale du Personnel Territorial du Choletais					
- 1er janvier 2018 + 1 week-end pour l'Association Culturelle Khmère des Pays de la Loire					
- 1 jour pour la Banque Alimentaire					

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2017	TARIFS 2018	DATE D'EFFET	DECISION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
SALLE MOCRAT (activités non sportives) – (week-end / jours fériés)					
<u>PARTICULIERS ou ASSOCIATIONS ou ORGANISMES A BUT NON LUCRATIF (entrées non payantes) :</u>					
Location obligatoire sur 2 jours (uniquement le week-end) : grande salle + office :					
- Choletais	p/week-end	420,00 €	430,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
- Non Choletais	p/week-end	770,00 €	780,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
<u>ORGANISMES A BUT LUCRATIF (entrées payantes et non payantes) ou ASSOCIATIONS (entrées payantes) :</u>					
Location obligatoire sur 2 jours (uniquement le week-end) : grande salle + office :					
- Location	p/week-end	1 050,00 €	1 100,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
- Arrhes demandés au moment de la réservation de la salle	Forfait	150,00 €	150,00 €	01/01/2017	Décision du Maire du 22.12.2016
- Caution demandée à tout locataire lors de la remise des clés	Forfait	500,00 €	500,00 €	01/01/2017	Décision du Maire du 22.12.2016
<u>Exonérations :</u>					
- 1 week-end pour l'association Solidarité Lao (Téléthon)	p/an		gratuit	01/01/2015	Décision du Maire du 17.12.2014
- 2 week-ends pour l'association de Don du Sang					
- 3 week-ends pour le Centre Social Pasteur					